

# Procédure de contrôle

## Droits des sportifs

- Se faire assister du médecin ou d'un représentant ;
- Être informé de la procédure de prélèvement d'échantillon ;
- Être informé des conséquences d'un refus de se soumettre au contrôle ;
- Faire appel à un interprète en cas de besoin ;
- Disposer d'un choix de matériels de contrôle ;
- Consigner des remarques relatives au déroulement du contrôle.

## Responsabilités des sportifs

- Se présenter immédiatement au poste de contrôle, sauf raison valable justifiant un retard ;
- Rester en permanence sous la surveillance directe du responsable du contrôle de dopage ou l'escorte ;
- Présenter un document d'identité ;
- Se conformer aux procédures de prélèvement d'échantillons (tout manquement pourrait constituer une violation des règles antidopage).

## Les étapes à suivre lors d'un contrôle

- **Sélection du sportif :** politique de sélection adoptée par l'AMAD (tirage au sort, ciblage, podium...) ;
- **Notification :** l'agent de contrôle de dopage (ACD) ou l'escorte informe le sportif sélectionné et lui cite ses droits et ses responsabilités, le sportif sélectionné doit signer la notification témoignant de son consentement ;
- **Accueil au poste de contrôle :** le sportif sélectionné doit se présenter au poste le plus rapidement; l'ACD peut lui accorder un délai pour se présenter en cas de raisons valables justifiant un retard ;
- **Matériel de recueil des échantillons :** le sportif doit sélectionner entre au moins 3 équipements de matériel de recueil d'échantillons ; en plus de l'échantillon urinaire, un échantillon sanguin peut également être demandé ;
- **Collecte de l'échantillon urinaire :**
  - Le sportif sélectionné doit fournir un échantillon urinaire sous la surveillance de l'ACD ou l'escorte du même sexe ;
  - Un volume urinaire de plus de 90 ml est requis et l'échantillon est réparti par le sportif entre les flacons A et B ;
  - Le sportif procède personnellement au scellage sécurisé des flacons A et B ;
- **Mesure de la densité urinaire :** l'ACD procède à la mesure de la densité urinaire pour s'assurer que l'échantillon ne soit trop dilué.
- **Signature du formulaire de contrôle:** après avoir renseigné et vérifié toutes les informations sur le FCD, le sportif doit signer le formulaire.
- **Envoi au laboratoire:** les échantillons scellés sont envoyés à un laboratoire accrédité par l'Agence mondiale Antidopage.

